



40 Ans d'histoire
au
Centre Educatif
"Les Fontaines"

Remerciements :

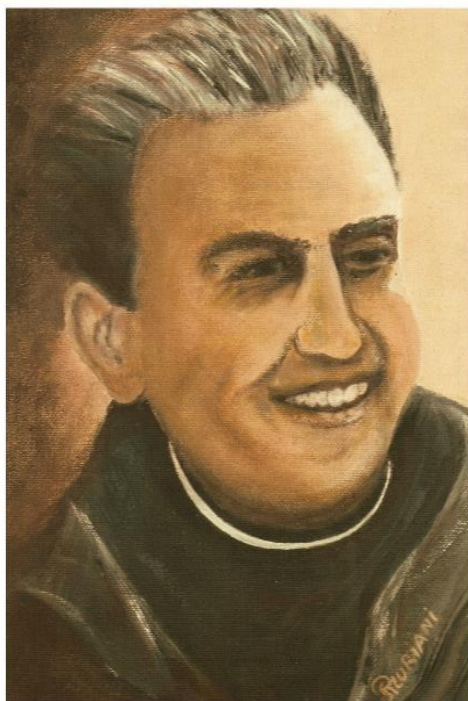
“ Je tiens à remercier tous les professionnels qui ont traversé l’histoire du Centre Educatif “Les Fontaines” et participé à l’évolution des pratiques professionnelles et de la vie institutionnelle ”



Annie GORJU
Directrice du Centre Educatif

1970

Ouverture du Centre Educatif en 1971



En 1971, toujours à l'initiative de l'Abbé Pierre Marlé, l'AMPE ouvre le Centre Educatif.



*Le Centre Educatif de Vernon,
209 - 211, rue de Verdun
a ouvert en 1971.*

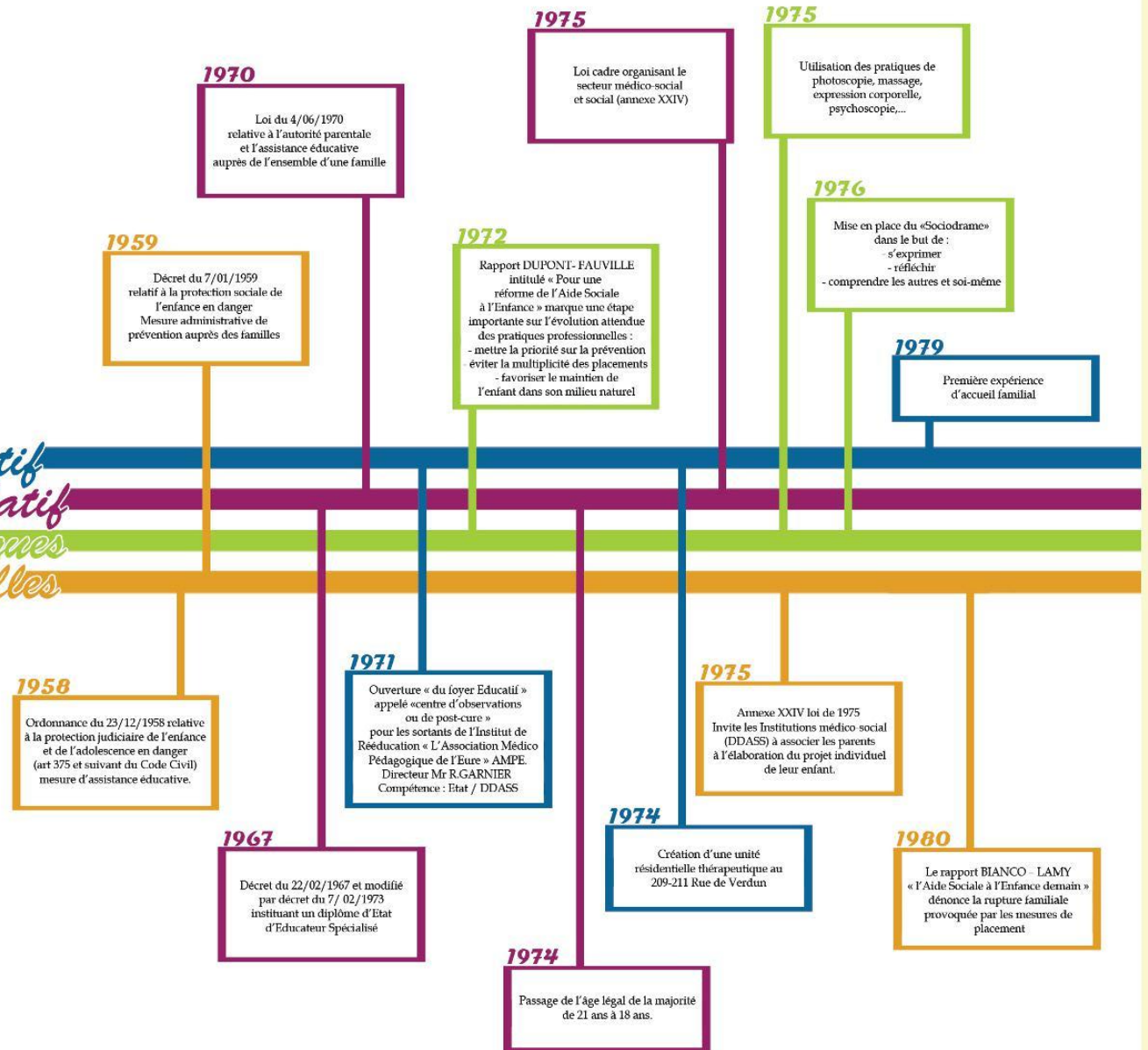
*Prise en charge : DDASS
Exclusivement*

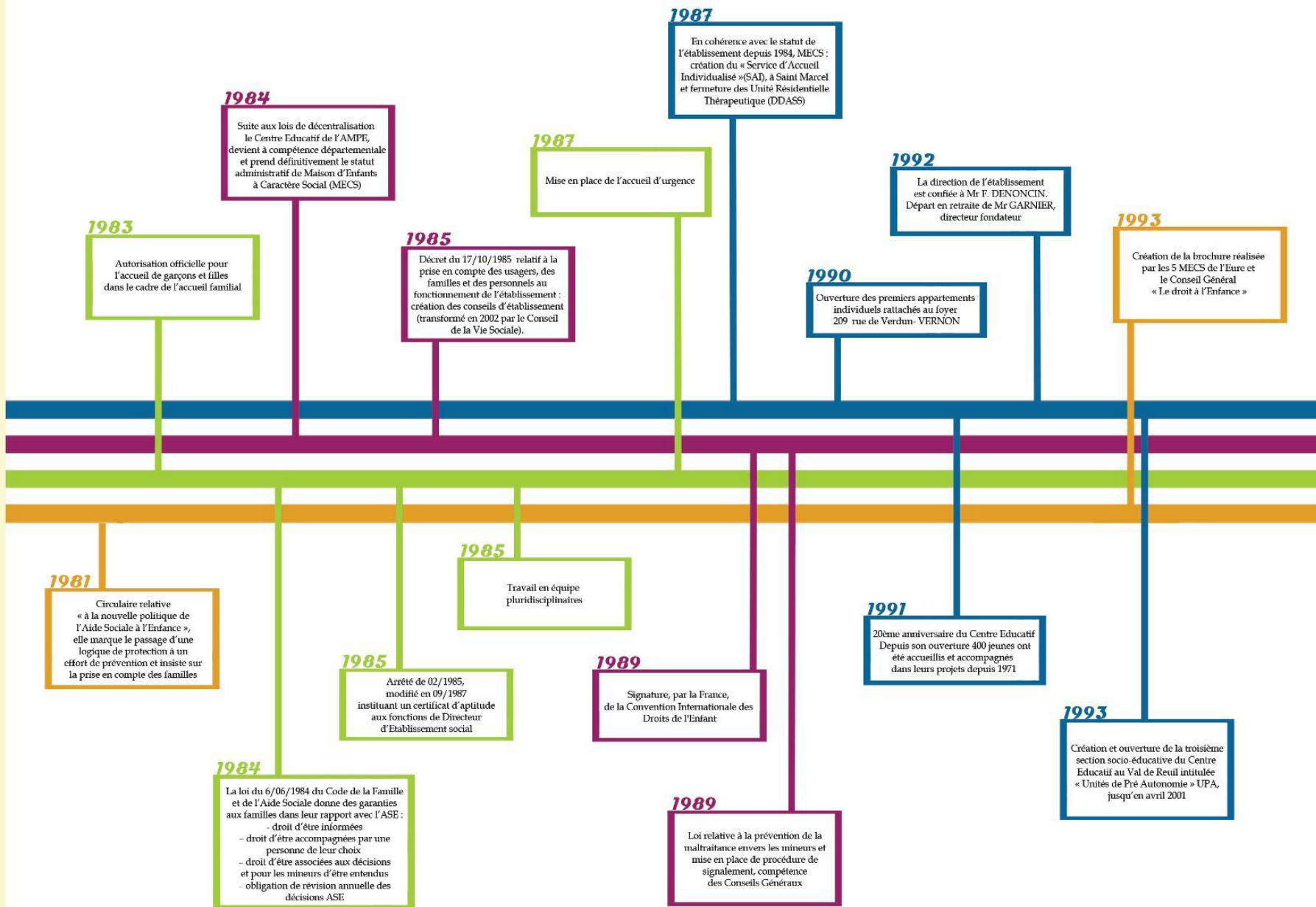
*Centre de post cure
et d'observations*



1980

*Centre Educatif
Cadre Législatif
Méthodes et Pratiques
Parents et Familles*





1994

La vie quotidienne et collective
comme support éducatif :
- culture
- sport
chantiers d'insertion professionnelle

1996

Utilisation de la «Psychoboxe»

1998

En 1998, mise en place
du premier Conseil d'Établissement
au Centre Educatif « Les Fontaines »

2002

L'installation du service SAI
(Placement Familial) sur VERNON
et la formation CG des assistantes
familiales contribue à la
professionnalisation de ce service

2005

Le CROSMS valide l'extension de la capacité
d'accueil pour 18 places supplémentaires

1996

Décision lors de l'assemblée générale
de l'AMPE, en juin : proposer au
service de l'Etat (Protection Judiciaire
de la Jeunesse) une demande
d'habilitation justice du Centre
Educatif au titre de la Protection de
l'Enfance et de l'adolescence en danger.

2000

Réflexion et rénovation du
Code de la Famille et de l'Action Sociale
(CFAS), nouvelle philosophie et
nouvel intitulé : « Code des Familles
et de l'Action Sociale » (CFAS)

2002

Re-structuration des locaux
de la section adolescente de VDR

1996

L'expérience, depuis 1990, d'accueil en
studio individualisé est officialisée
par la création des Appartements
de Suivi Personnalisé (ASP)
sur la ville de VERNON.

2000

L'association AMPE adopte un
nouvel intitulé :
Association « Les Fontaines »
Abbé Pierre Marie.

2000

Création de la fonction de
Défenseur des Enfants

2003

Premier schéma départemental
Enfance-Famille du département de
l'Eure (2003-2008).
L'association « Les Fontaines »
est retenue par le CG de l'Eure pour
un nouveau projet de développement
pour le Centre Educatif.

1994

Signature de la nouvelle Convention
actualisant les rapports entre le
Conseil Général de l'Eure et l'AMPE,
concernant la mission du Centre
Educatif, son habilitation à recevoir
des bénéficiaires de l'Aide Sociale à
l'Enfance (ASE - art 46 du Code
de la Famille et de l'Aide Sociale) et son
prix de journée fixé annuellement.

1998

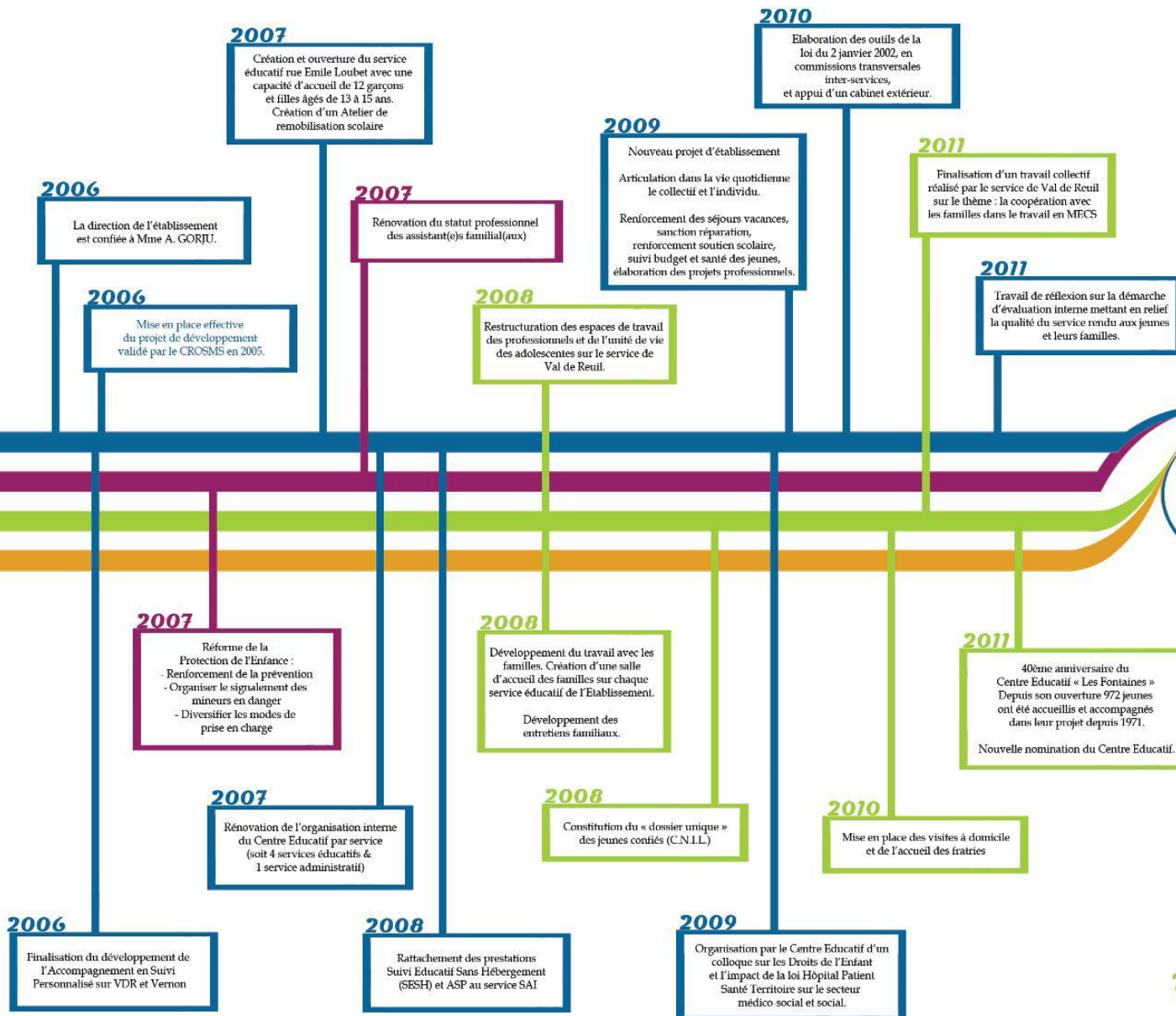
Arrêté préfectoral portant habilitation
justice du Centre Educatif -
Décret 1975 relatif à la Protection
Judiciaire en faveur des jeunes
majeurs et des articles 375 du Code
Civil relatifs à l'assistance éducative

2002

Rénovation de la loi de 1975 relative
aux institutions sociales et médico-social,
et promulgation de la loi de rénovation
sociale dite « loi du 2 janvier 2002 »
- primauté du projet des usagers sur
le projet des établissements
- moyens mis en œuvre pour favoriser
l'exercice et la participation citoyenne
des jeunes et leur famille dans les services
- élaboration d'une évaluation interne dans
chaque établissement

2005

Création d'un service administratif,
logistique et budgétaire,
dans le cadre du projet de
développement du Centre Educatif



*Centre Educatif
Cadre Législatif
Méthodes et Pratiques
Parents et Familles*

1970

Extrait du Journal du Centre Educatif N°1 - Nous

Premières Impressions

"Je suis arrivé au Foyer avec René, le directeur. Il est venu me chercher en tôle. Je le connaissais pas. D'abord j'ai cru que c'était le docteur. Lui il était venu me voir une fois déjà.

J'avais d'ailleurs pas compris ce jour là, je croyais que c'était pour une visite médicale qu'on m'appelait et puis on m'a fait venir au parloir des avocats. Là comme il y avait trois types à lunettes,

j'ai cru que je m'étais encore trompé et que c'était l'avocat qui venait me voir.

Puis on a été tous les deux dans le parloir et il m'a expliqué ce qu'était le Foyer. On a parlé beaucoup de moi. Ça avait l'air de l'intéresser plus que pourquoi j'étais là et quelles conneries j'avais faites.

Avec René on a pris un café et puis dans la voiture lui aussi m'a expliqué ce qu'était le Foyer. J'étais pas fâché de sortir, mais un peu inquiet car je pensais que ce serait comme l'autre foyer où j'étais avant.

Là-bas c'était serré, on avait toujours les éducateurs derrière nous. Il fallait que ça marche comme ils disaient. J'ai fugué trois fois. Quand on nous ramenait ils nous engeulaient et puis ils nous savataient la tête. Après on était puni, il fallait nettoyer la maison ou bêcher le jardin. J'avais tout le temps envie de me barrer.

Par contre là-bas on mangeait mieux.

Moi ce que je voudrais c'est un foyer où ça soit à peu près comme chez moi."

M.M.



M. GARNIER
Directeur du Centre Educatif

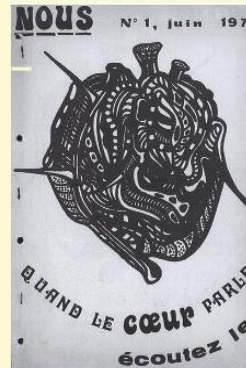
Petit Guide du Foyer

A toi qui demain, peut-être sera des nôtres.

Tu as entendu parler du Foyer de Vernon, on te propose de venir y vivre.

Lis d'abord ceci, puis viens nous voir, nous ferons connaissance.

Si la maison te plaît, si nos têtes te reviennent, si l'atmosphère te paraît respirable, si tu es d'accord avec la constitution que René, notre directeur, te communiquera, comme Moïse les Tables de la Loi, alors, et alors seulement, tu pourras sérieusement envisager que nous vivions ensemble.



1980

1970

Extrait du Journal du Centre Educatif N°1 - Nous



Ce qu'on y fait : Chacun participe à la vie de la maison. Tout le monde travaille à sa façon bien sûr. Les adultes, qui parfois passent pour de vieux fossiles, font ce qu'ils peuvent pour comprendre et pour aider sincèrement chacun. Ne leur en tiens pas trop rigueur si parfois ils sont un peu lents à la détente : c'est l'âge que veux tu. Une importance particulière est accordée au bien être de chacun. Si tu n'y trouves pas ton compte n'hésite pas à le dire. D'ailleurs n'hésite jamais à parler. C'est en parlant qu'on a une chance de s'entendre. Au foyer on n'a pas peur des bavards. Et puis n'oublie pas cette vérité profonde : UNE MAIN LAVE L'AUTRE. Sans toi nous sommes manchots. Aide-nous à t'aider.

Les activités au Foyer sont libres. Tu n'y participes que si tu veux : Mais ne sois pas trop timide, informe-toi, essaye, et tu verras ce qui te plaît.

Tu peux faire **du sport** : il y a au foyer des amateurs de boxe, de sports de combat : judo, kung-fu et de natation. La ville possède une bonne salle omnisports. Tu peux aussi monter à cheval ou faire du foot-ball. Jacky est le spécialiste de toutes ces questions.

Tu peux aussi faire de la **photo** : prise de vues, et laboratoire.

Tu peux aussi **peindre, dessiner, sculpter, faire de la musique**. Le responsables de ces activités est Jacques.

D'autres activités ont un caractère un peu spécial et tiennent une grande place au Foyer :

- **les soirées diapos**, films documentaires, débats. Soirée de rencontre et d'information on y recoit des amis et on y discute des thèmes divers : sexualité, psychologie, art, etc ...

- **le socio** : c'est un jeu public sur un thème et avec des rôles définis à l'avance. Ca ressemble un peu à de l'improvisation théâtrale, mais c'est beaucoup plus que ça. C'est une occasion d'essayer de mieux comprendre les autres et d'apprendre à s'exprimer.

- **le club d'expression** : est ouvert à tous ceux qui veulent perfectionner leurs moyens d'expression : parole et gestes, ou faire de l'expression corporelle.

- **la psychoscopie** : se fait à la demande. C'est un petit groupe de garçons qui se réunit avec un éducateur et un psy pour discuter à fond de problèmes personnels et tenter d'aller plus loin.

- **la photocopie** : se fait aussi à la demande. Elle consiste en une longue séance photos où tu es l'acteur principal. C'est toi qui décide de la façon dont tu veux être photographié. Tu peux ensuite choisir les clichés qui te plaisent, ceux que tu veux agrandir, ceux-- que tu veux exposer. Pour cela voir G. GUASCH.

C'est lui aussi qu'il faut voir si tu veux apprendre à te détendre, à te décontracter et à mieux te contrôler. Il connaît bien les techniques de **relaxation** et de **massage oriental**. A la demande, la relaxation peut aussi se faire en petit groupe.

Enfin n'oublie pas que tu peux voir régulièrement ton éducateur pour discuter avec lui de ce qui t'occupe ou te préoccupe. Tu peux aussi demander à voir l'un des trois psy, de la maison : François, Gérard ou Pilard et avoir avec lui des **entretiens suivis**.

Tout ceci est à voir et à discuter. Au foyer on n'a pas peur des bavards. Et puis comme le dit un film récent : "c'est par ce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gu....".

1980

1970

Foyer Rue de Verdun



Quand je suis né...

“quand je suis né, on m’a puni
d’un crime que je n’ai pas commis.
Et depuis, depuis...”

Mais qu’est ce que je fous ici ?
dites-le moi, dites-le moi,
vous qui êtes mes amis.
dites-le moi, dites-le moi,
vous qui êtes mes ennemis.

quand je suis né, on m’a puni
d’un crime que je n’ai pas commis.
Et depuis, depuis...”

J.G.M. Centre Educatif



1980

1970

Première Unité Thérapeutique

La première unité thérapeutique, créée par le Centre Educatif de Vernon, s'est ouverte à GAILLON le 1er Janvier 1975.

L'unité thérapeutique a en effet été créée à la suite d'une longue et parfois douloureuse réflexion de l'équipe du Centre Educatif, entre 1971 et la fin de 1974.

L'unité résidentielle : 1975 - Gaillon

Action éducative et psychothérapique sont intimement liées. L'essentiel de la psychothérapie se vit au travers de l'organisation de la vie quotidienne. Les temps clefs de chaque jour: lever, toilette, repas, loisirs, coucher, sont conçus dans cet esprit. En outre, chaque résident a accès à la même gamme thérapeutique que les garçons vivant au foyer.

Insertion professionnelle :

quand l'évolution personnelle le permet, un garçon peut être placé :

- en apprentissage chez un employeur
- dans des entreprises de la ville ou de la région, comme ouvrier, ou employé
- en stage de préformation ou formation professionnelle accélérée.

il n'y a pas de formation professionnelle spécifique assurée dans la maison même.

c'est en reprenant ces termes, que l'équipe éducative élaborera le projet de ce que l'on appela tout d'abord des "pavillons", puis des "résidences, puis encore des "unités résidentielles", parfois aussi des "familles thérapeutiques" et, enfin, de ce que nous convenons aujourd'hui de nommer des UNITES THERAPEUTIQUES.



1980

1970

Le Sociodrame



Qu'est ce qu'un Sociodrame ?

- Un Moyen de s'exprimer
- ensuite un moyen de réfléchir
- enfin un moyen de comprendre les autres et soi-même

Et tout ça en jouant.

Pourquoi Socio ?

- Par ce que ça se fait en groupe
- Par ce que c'est une communication sociale
- Par ce que ça aide à s'exprimer en société

Pourquoi Drame ?

- Par ce qu'il y a mise en scène (jeu dramatique)
- Par ce qu'il y a échange entre les participants et que comme au théâtre ou au cinéma, ça peut devenir dramatique.



1980



Les Maisons d'Enfants à caractère social dans l'Eure

Le Centre Educatif de Vernon, Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S), s'intègre dans le schéma départemental d'aide sociale à l'enfance dont il anime une part du dispositif en direction d'adolescents et d'adolescentes, dans le cadre d'une convention établie entre son organisme gestionnaire, L'ASSOCIATION MEDICO-PEDAGOGIQUE DE L'EURE, et LE CONSEIL GENERAL DE L'EURE.

Le Centre Educatif participe aussi au développement social local en inscrivant son action, auprès de l'adolescence en difficulté, dans le partenariat local : comité communal de prévention de la délinquance opération prévention-été, groupe opérationnel Local du crédit formation individualisé, etc, ..



Le placement une mesure éducative

Le Centre Educatif veille à la qualité éducative, thérapeutique et préventive des mesures qu'il propose. Les mesures éducatives dites "de placement" doivent trouver leur place à part entière parmi l'éventail des réponses de l'action sociale. Elle ne doit pas être ressentie comme à éviter ou envisagée seulement lorsque toutes autres mesures ont échoué; ce qui parfois entraîne une perte de temps préjudiciable pour le jeune, pouvant aussi compromettre la réussite même de cette mesure éducative.

c'est la réelle dimension éducative d'une telle mesure, dans ce qu'elle a adapté à la situation individuelle d'un jeune et dans la densité des moyens mis en oeuvre, qui doit prioritairement en motiver le choix.

Changement de Direction

- 1992 -



"Je souhaite à toute personne tournant une page de sa vie, de se retrouver, comme moi ce soir, parmi une foule de personnes venues exprimer leur sympathie. Cela fait chaud au coeur !

C'est avec sérénité que je franchis cette étape, car je sais que le "Centre Educatif" (qui est un peu mon enfant) est entre de bonnes mains.

Je sais que François a la capacité de mener à bien la continuité du Centre; d'autant qu'il est entouré de Collaborateurs de qualité, qu'ils soient de la "Vieille Garde" ou nouveaux matelots.

Je tourne cette page en toute confiance et en remerciant affectueusement ceux qui m'ont aidé à l'écrire."

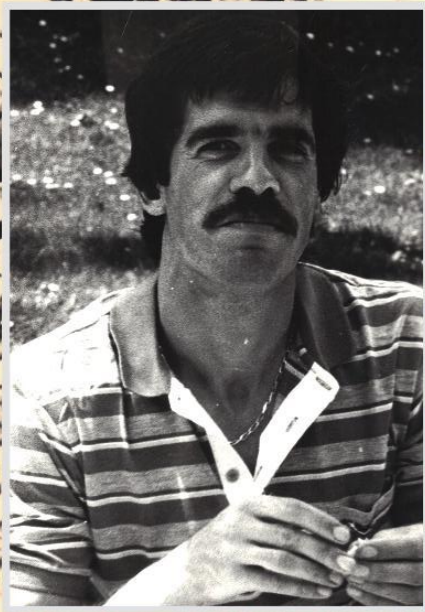
René Garnier

Souvenirs, Souvenirs, ...

La vie quotidienne du Foyer Educatif Rue de Verdun (1990 - 2000)



La Mini Entreprise



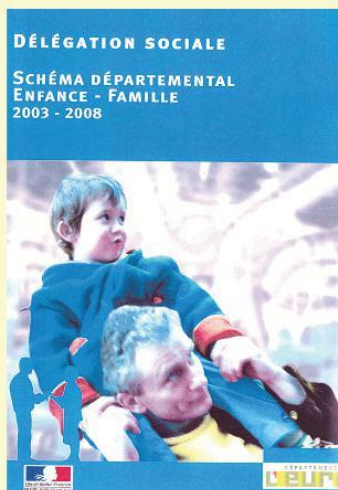
M. Didier ADAST



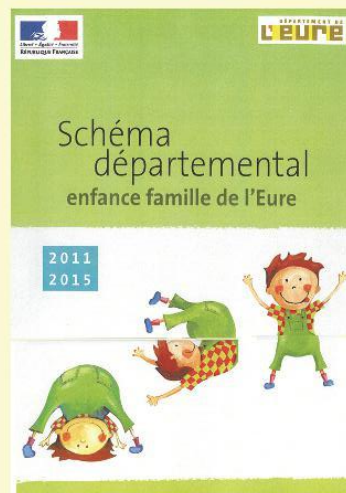
2000

Schémas Départementaux et Projets d'Établissement

2003 - 2008



2009 - 2014



2010

Changement de Président

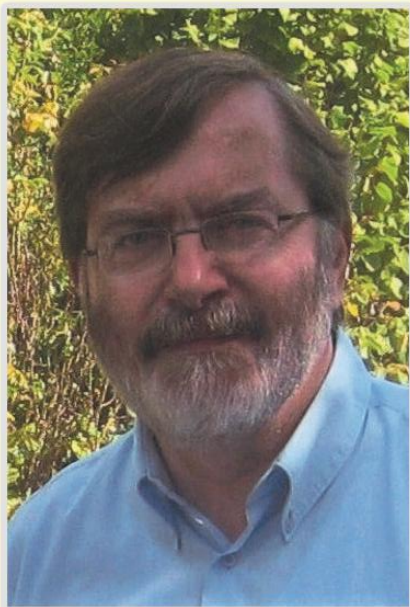
- 2005 -



*M. Varin prend la présidence de l'association
"Les Fontaines"*

Changement de Direction

- 2006 -



M. DENONCIN



Mme GORJU

2000

Réforme de la Protection de l'Enfance

pourquoi cette réforme ?

il y a tout d'abord les drames de la maltraitance. certaines tragédies ont été fortement médiatisées (Angers, Brancy...). Elles sont la partie émergée de l'iceberg. car il y a surtout tous ces enfants qui souffrent en secret et dont le nombre ne cesse de croître plus 270.000 sont pris en charge par les services sociaux à l'enfance.

notre système de protection de l'enfance repose sur des fondements solides, juste car il recherche dans toute la mesure du possible la consolidation du cadre familial pour assurer le développement de l'enfant. mais il y a des failles, des dysfonctionnements; il faut reserrer les mailles du filet.

est-il normal que dans un pays où l'on dépense plus de 5 milliards d'euros pour la protection de l'enfance, seulement 4% de ces sommes soient consacrées à la prévention ?

est-il normal que des enfants souffrent en silence pendant des années sans que personne n'intervienne ?

est-il normal qu'il n'y ait pas de moyen terme entre la séparation qui découle de l'accueil de l'enfant en établissement, avec les traumatismes que cela peut provoquer, et le maintien dans une famille, alors qu'elle rencontre des problèmes aigus ?

nous devons donc réformer notre dispositif de protection de l'enfance, selon 3 grands axes :

- réformer la prévention,
- organiser le signalement,
- diversifier les modes de prise en charge des enfants.

de plus il faut donner au conseil général le rôle de chef de file de la protection de l'enfance dans le département.

renforcer la prévention

Le projet de loi affirme clairement que la prévention fait partie des missions de la protection de l'enfance, alors que la loi est aujourd'hui muette sur ce point.

L'objectif est de multiplier les points de contact entre l'enfant, sa famille et les professionnels pour anticiper les difficultés possibles et pouvoir accompagner, aider, soutenir les familles afin d'éviter que la situation de l'enfant ne se détériore.

organiser le signalement

Le partage des missions entre l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui intervient sur la base d'un accord avec les parents et la justice qui prend des décisions d'autorité est clairement défini.

L'Aide Sociale à l'Enfance intervient à titre principal. La justice est saisie en cas de danger manifeste, ou lorsque les parents ne peuvent ou ne veulent pas accepter l'accompagnement proposé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

2010

2000

Loi du 2 Janvier 2002

comme le rappelle "La charte pour un développement des solidarités" signée entre le ministère de l'emploi, de la solidarité et l'Uniojss le 27 mars 2002, les associations ont une réelle et forte implication dans l'accompagnement et la prise en charge des publics en difficulté ou en situation de fragilité : "souvent révélatrices des besoins sanitaires et sociaux, capables de développer des modes d'intervention innovant, le réseau de solidarité et de responsabilité, les associations contribuent par leurs activités au développement des solidarités et à la revitalisation du lien social. certaines agissent principalement en faveur de leur situation et de la défense de leurs droits, par des actions de prévention et dans un souci de promotion de la personne; d'autres se chargent aussi de leur accueil, de leur insertion ou leur proposent des soins".

une invitation et des obligations

La loi 2002-02 a redéfini les relations entre les pouvoirs publics et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, et entre ces derniers et les personnes accueillies ou suivies. Elle ne remet cependant pas en cause le principe de la liberté contractuelle et d'organisation de l'association. La loi de 1901 n'étant pas modifiée par la loi du 2 janvier 2002, celle-ci comme ses futurs décrets d'application ne peuvent en aucun cas imposer aux associations un mode de fonctionnement. ils posent un certain nombre d'obligations pour les établissements et services qu'elles gèrent. possibilité est laissée aux associations et elles y sont invitées de réfléchir à leur fonctionnement et à leur projet, à l'aune de ces nouvelles obligations.

de nouveaux domaines concernés

entrer dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002, cela veut d'abord dire que les établissements et services concernés ne peuvent pas être créés librement. L'administration (selon les cas, préfet et/ou président du conseil général) doit donner son accord en délivrant une autorisation de création préalable. Les gestionnaires qui créent un équipement sans autorisation s'exposeraient à des sanctions pénales et une fermeture administrative de l'équipement.

La loi du 2 janvier 2002 met en place des outils visant à garantir aux usagers leurs droits et à leur faire part de leurs obligations. Leur place au sein des établissements et des services réaffirmée comme centrale, la loi mettant en avant des valeurs défendues par les associations. La réflexion autour de la création de ces outils ou de leur évolution relève donc de la responsabilité politique des administrateurs. il s'agit bien d'une potentialité pour l'association de repenser ses pratiques en lien avec ses valeurs. quelle place concrète souhaite-t-elle accorder aux usagers, dans son objet même, ses statuts, son fonctionnement ? comment amener les différents acteurs de l'association à travailler ensemble ? comment dans cet objectif, mettre en harmonie projet associatif et projet d'établissement, et instaurer une réflexion commune entre ces acteurs aux intérêts convergents ? Les outils prévus sont imbriqués les uns aux autres, et orientés vers un même objectif.

Les Outils

- Le Projet d'établissement**
- Le règlement de fonctionnement**
- Le livret d'accueil**
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie ou suivie**
- Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge**
- Le conseil de la vie sociale et les autres formes de participation**
- La personne qualifiée**



2010

2000

20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant



Si l'avenir de l'homme c'est l'enfant, l'adolescence n'est pas son destin, mais un passage Fondateur dont il faudra le deuil pour vivre psychologiquement et socialement.

Les éducateurs aujourd'hui

Si le désir humain est une demande adressée à un autre, le désir des jeunes qui nous sont confiés, c'est à nous qu'il est adressé.

Tony ANATRELLE - "Interminables adolescences"

L'enfant est sujet et acteur de son devenir, les professionnels de l'établissement ont leur mission d'accompagnement le processus d'éducation : "les adultes ont la responsabilité de transmettre aux générations futures, de les introduire au monde et de les accompagner ensuite dans ce que les jeunes en grandissant voudront bien en faire ..

Ils ont la responsabilité partagée de transmission du monde.
C'est ce qui leur confèrent leur légitimité.

Hannah ARENDT - "la crise de l'éducation"

2010

2000

Au fil de l'eau... Les droits de l'enfant au regard du nouveau paysage

*Au fil de l'eau... La C. J. D. E.**

*Au Centre Educatif Les Fontaines,
Après trois années de voyage,
Les quatre bateaux, partis en mission éducative, sont de retour au port,
Solidaires se sont montrés les équipages
Certains soifs de tonneux, sans jamais perdre le Nord.*

*Ils ont filé toute voile dehors,
Bravé la mer qui souvent leur faisait le gros dos.
Ils ont traversé toutes les aurores
Et les mousses ont parfois raconté leur histoire aux oiseaux.*

*Ils ont rêvé que l'argent coule à flots nos matelots
Alors qu'ils découvraient que les petits ruisseaux font de grandes rivières.
Déçus, ils se sont avimés à leur imaginaire et ont lâché leurs grands mots (maux)
Ces adultes en herbe dont la mer restera fière.*

*Les vagues vous diront, peut être, leur cœur de pierre
Et à quel prix ils ont fait leur chemin.
Les capitaines se souviendront de leurs yeux remplis de lumière,
De leur innocence, quand ils ont pris leur cœur par la main.*

*Quand le ciel pèse lourd sur l'horizon,
Retrouvons la matière cristalline des flocons de neige qui scintillent,
De flaque d'eau en flaque d'eau, sautillons
Pour sortir "grands" de nos différences si fragiles.*

*Combien faudra-t-il de souffrances, d'incohérences pour que ces cailloux aiguisés
Deviennent des galets lisses, ronds, en désobéissance,
qu'ils roulent sans s'accrocher dans le lit d'une rivière
et qu'ils se déposent sur les rives de leur singulière existence ?*

*Que les eaux vagabondes emportent ces adolescents vers d'autres lendemains,
Transformés qu'ils sont en pierres d'âmes polies,
Qui ils franchissent plus sereinement les passerelles et traversent les nouveaux chagrins
Lors de ce voyage au long cours que sera leur Vie.*

*Que la C.J.D.E. demeure, au fil du temps et de l'eau,
Le fleuve rassurant où s'écoulent les rivières, les fontaines....*

La directrice, Madame Annie GERIN

* Convention Internationale des Droits de l'Enfant

ASG

2010

2000

Conseil de la Vie Sociale



Préambule : Les objectifs du Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale donne la possibilité aux jeunes qui le composent de s'exercer à l'apprentissage de la citoyenneté notamment par l'exercice d'une prise de parole organisée et respectueuse. Par ailleurs, il donne à chacun l'opportunité de représenter ses pairs, ainsi que de favoriser la co-construction de la dynamique de groupe, la responsabilité individuelle et collective.

Volonté de favoriser l'appartenance institutionnelle, la cohésion de l'établissement, au niveau des jeunes et au niveau des professionnels,

Apprentissage de la citoyenneté (parole en collectif, responsabilité, représentation d'un collectif, approche du fonctionnement et de l'organisation d'instances de débats et de prise de décision),

Apprentissage du vivre ensemble (découvrir les réalités des autres services).

Le règlement de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale a été discuté et validé par les membres du conseil à la réunion le 6 mai 2009.

Compétences et fonctions du Conseil de la Vie Sociale

Champs de compétences du Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement et l'organisation générale de l'établissement ainsi que sur les projets d'avenir ou réalisés de l'institution.

Il n'a pas vocation à traiter des revendications, des situations individuelles ou de la vie quotidienne propre à chaque service.

Il donne également un avis sur le règlement de fonctionnement de l'établissement ou des services et sur le projet d'établissement.

Les réponses aux avis et propositions du CVS sont apportées par la directrice ou le directeur adjoint :

Immédiat lors de la réunion du CVS,
Lors de la réunion suivante,

Le Centre Educatif relevant du champs de la protection de l'enfance, la présidence du Conseil de la Vie Sociale est assurée par la direction de l'établissement.

Le directeur ou le directeur adjoint de l'établissement siège en tant que Président avec voix délibérative. Un co-président est nommé parmi les représentants des jeunes accueillis.

Composition du CVS

Le CVS comprend 14 membres :

- La directrice de l'établissement ou le directeur adjoint éducatif

Pour le Collège Usagers de l'établissement

- 2 représentants des jeunes de chaque service (et 2 suppléants) ; les suppléants interviennent en cas d'absence du titulaire,

- un représentant des familles ou des représentants légaux,
- un représentant des anciens jeunes accueillis sur l'établissement,

Pour le Collège Personnels

- 4 représentants des personnels élus par le comité d'entreprise

Organisme gestionnaire

- un membre délégué du Conseil d'Administration

Autre(s) participant(s)

- un représentant de la Mairie de Vernon

Modalités de désignation

Jeunes accueillis -> Election de deux représentants et de leurs suppléants sur chaque service (en janvier tous les trois ans), sous la responsabilité du chef de service.

L'élection se déroule lors d'une réunion d'unité de vie.

Tous les jeunes accueillis dans l'établissement sont éligibles.

2010

2010

En l'honneur d'Haïti

Christophe :

Ouais GDK les fontaines
Krys
Hélas pour Haïti
Ca nous a vraiment touché quoi
Voilà ce que j'ai à vous dire
La solidarité pour un peuple un pays, Port au Prince capitale d'Haïti
Ravagée par séisme le 12 janvier
On ne peut rester indifférent face à ce qui c'est passé
GDK les fontaines, Haïti ce message est pour vous
Un petit geste certes mais qui en dit beaucoup
A la télé on a vu vos peines et vos tristesses
En voyant cela, nos coeurs aussi se blessent.

Ici c'est 27200 les fontaines
Représente Haïti
On est pas la en VIP
On veut juste être humain
Dédier notre son à ceux qui sont dans le besoin
Car c'est en se donnant la main qu'on aura un meilleur lendemain

Anthony :

Gyzma en direct de France, en pensant à vos souffrances
Je suis absent à Haïti mais mentalement l'y suis
Je suis là à manger et à boire
Pendant que vous êtes en train de vivre un cauchemar

Ici c'est 27200 les fontaines
Représente Haïti
On est pas la en VIP
On veut juste être humain
Dédier notre son à ceux qui sont dans le besoin
Car c'est en se donnant la main qu'on aura un meilleur lendemain

Maxime :

Moi c'est max
Haïti pays en deuil
1 million de personnes dans les rues sans qu'ils le veuillent
Leurs maisons détruites, d'autres cherchant la fuite
Mon soutien à ceux qui on survécu aux décombres juste à temps
7,3 sur l'échelle de Richter
Aujourd'hui c'est plus de trois cents mille morts qu'on enterre
A croire que la pauvreté n'a pas suffi
Il a fallu un signe pour que l'on entende réellement vos cris
De là ou on est on pense fort à vous
Voir tout ceci à la télé ma déprimé je l'avoue
Cecl n'est qu'un petit geste, des mots, des paroles qui expriment notre tristesse

Donatien :

Moi donass
En direct des fontaines
Représente le peuple d'Haïti qui vit dans la peine
Un séisme a des milliers de kilomètres
a détruit tout un peuple, vont-ils s'en remettre ?
Le 12 janvier on a déchu des petits anges de leur auréole
Alors que moi j'étais devant ma console
Nous on pense à vous, on veut être humains
Dédier notre son à ceux qui sont dans le besoin
Car c'est en se donnant la main qu'on aura un meilleur lendemain

Trohoé :

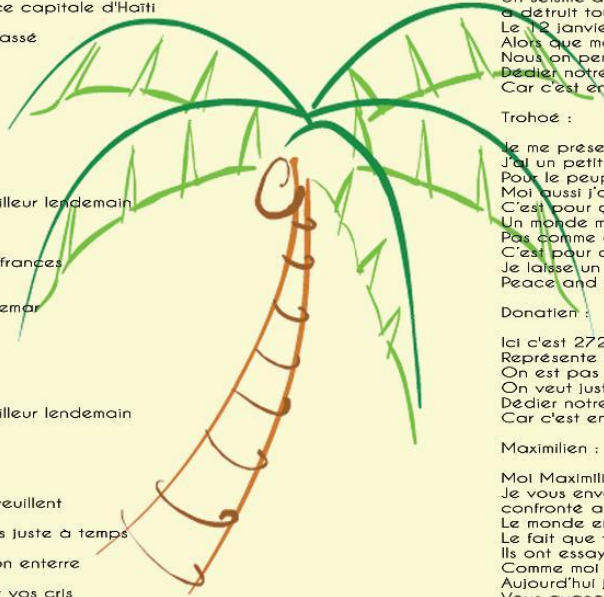
Je me présente Trohoé du 93
J'ai un petit mot à vous dire
Pour le peuple d'Haïti qui est en train de souffrir
Moi aussi j'ai grandi dans la misère et l'ennui
C'est pour ça qu'aujourd'hui pour vous je prie
Un monde meilleur dans la joie et le bonheur
Pas comme aujourd'hui dans la terreur et la peur
C'est pour qu'aujourd'hui moi trohoé
Je laisse un message pour vous
Peace and god bless you

Donatien :

Ici c'est 27200 les fontaines
Représente Haïti
On est pas la en VIP
On veut juste être humain
Dédier notre son à ceux qui sont dans le besoin
Car c'est en se donnant la main qu'on aura un meilleur lendemain

Maximilien :

Moi Maximilien pour vous jeunes haïtiens
Je vous envoie ces paroles pour vous et pour tous ceux qui ont été
confronté à ce séisme
Le monde entier, tout pays, toute religions a vu ce qui c'était passé
Le fait que tout le monde n'a pas pu venir à vous
Ils ont essayé d'apporter du soutien et des dons à leurs façons
Comme moi je vous envoie mon soutien en ce moment
Aujourd'hui j'aimerais que chez vous en Haïti
Vous avanciez main dans la main pour que vous reconstruisiez un
monde nouveau
Pour que plus tard vous et vos enfants viviez dans la paix et dans la
sérénité.



Ouverture du Service Éducatif pour pré-adolescent (e)s

Association les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

DÉPARTEMENT DE
L'EURE

*L'Association les Fontaines et le centre éducatif Les Fontaines
inaugurent le nouveau foyer pour Pré-Adolescent(e)s
en présence de Jean Louis DESTANS, Président du Conseil Général de l'Eure*

*A cette occasion, son conseil d'administration et l'ensemble de ses équipes
vous invitent*

le Jeudi 20 septembre 2007

à 14h30, 70 rue Emile LOUBET à Vernon,

Siège social : 101, rue de Bizy - BP128 - 27201 Vernon - Tél. 02 32 64 35 70 - Fax : 02 32 64 35 79
e-mail : asso.lesfontaines@eure.fr - Site Internet : www.asso.lesfontaines.fr



La Coopération avec les Familles

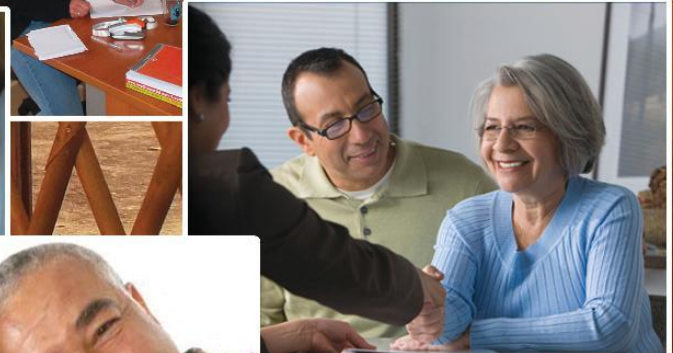
La coopération avec les familles



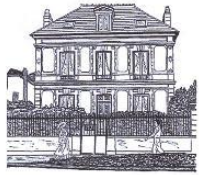
En référence au Projet d'Établissement

2009 - 2014

Centre Éducatif de l'Association Les Forêttes
- Abbé Pierre Maré -
Établissement social & éducatif
diversité pour adolescents
Siège et direction : 511, rue de Verdun -
Boite Postale 330 - 27203 VERNON cedex



Le Centre Educatif : Aujourd'hui



*Service d'Accueil Individualisé (SAI)
M. Didier ADAST*



*Direction
Service Administratif et Logistique
Mme Annie GORJU*



*Rue de Verdun
Internat adolescents 15-18 ans
M. Franck LECERF*



*Appartements de Suivi Personnalisé
Suivi Educatif Sans Hébergement (SESH)
M. Didier ADAST*



*Rue Emile Loubet
Internat 12-15 ans mixité
M. François VILLERS*



*Val de Reuil
Internat adolescentes 15-18 ans
M. Patrick THOURET*

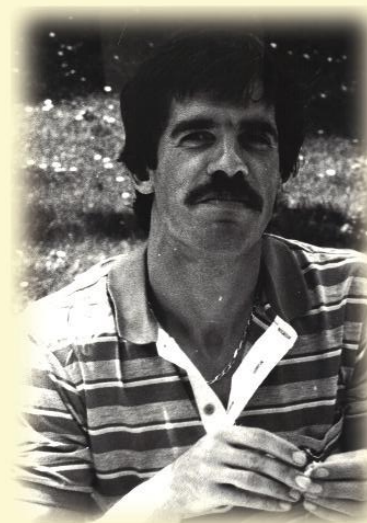
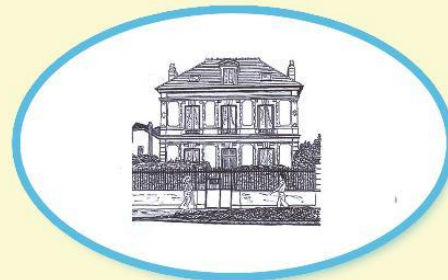
L'équipe de direction



Service Rue Emile LOUBET



Service d'Accueil Individualisé



Service de Val de Reuil



Service Rue de Verdun



Service Administratif



La mission du Centre Educatif

Sa mission

Conformément à son conventionnement Aide Sociale à l'Enfance, sa mission d'accueil se prolonge prioritairement d'une mission d'éducation vis-à-vis de chacun de ces jeunes, puis de médiation dans sa relation avec son environnement familial ou de restauration de celle-ci et notamment par la préparation à sa future vie sociale et professionnelle.

C'est pourquoi le Centre Educatif Les fontaines propose un éventail de modes d'accueil différents et complémentaires. Selon leurs besoins, les jeunes confiés à l'établissement, garçons ou filles, peuvent vivre :

- Dans des lieux de vie, en hébergement collectif ou groupe d'internat;
- Dans des chambres de ville, des studios ou des appartements, en hébergement individuel ou partagé;
- Ou au domicile de familles d'accueil (assistantes familiales agréées), généralement en accueil individualisé.

Cette possibilité d'adaptation et de modulation de notre prise en charge sous la forme d'une mission éducative et d'accompagnement social, solution intermédiaire entre l'Action Educative en Milieu Ouvert et le placement, est régulièrement utilisée, le plus souvent pour des périodes de fin de prise en charge et de consolidation du projet personnel et social du jeune.

Cette possibilité d'adaptation est parfois utilisée pour des objectifs éducatifs plus spécifiques et occasionnels, tels que :

- Pour un suivi éducatif temporaire et dense en milieu ordinaire (familial, ...) comme par exemple pour accompagner une expérience de retour en famille,
- Pour préparer une séparation d'avec la famille afin de favoriser l'accueil du jeune dans un de nos lieux de vie.

Une telle mission éducative confiée à l'établissement peut être utilisée en aval comme en amont d'une mesure de placement en jouant un rôle de sas.

Cette possibilité d'adaptation de notre prise en charge élargie la palette des moyens dont dispose le juge pour enfants ou le responsable de groupement de l'Aide Sociale à l'Enfance en ouvrant à une stratégie d'intervention sociale et éducative entre action en milieu ouvert et l'accueil en établissement.



Voyageurs

Je suis le voyageur, et mes pas m'ont porté sur des routes hasardeuses,
Où mes pieds ont souffert des pierres du chemin, de lumières trompeuses,
Et ma peau a roussi sous le soleil ardent des tracassés de la vie,
La poussière de la route a asséché ma gorge et mes yeux sont rougis,
Je ne suis qu'un enfant, ma soif est infinie.

Quelque part sur la carte de mon itinérance,
Existe cet endroit d'avenir et d'espérance,
Je m'y poserai un jour, pour un an, pour une heure,
Y reprendrai des forces et le goût du bonheur.

Ce lieu sera celui où je panserai mes plaies,
J'y serai accueilli, compris et entouré,
Chasserai la fatigue, déposerai mes peines,
Etancherai ma soif à l'eau de ses fontaines.

A ces hommes et ces femmes qui me porteront l'eau
Je ne saurais que dire, j'ai oublié les mots
Qui honorent la patience, l'espoir, l'honnêteté
Et remplissent les fontaines pour que j'aie y puiser.

L'eau vive et pure dont on baigne les rêves,
Le droit au lendemain, la promesse d'une trêve,
Apportée par ces mains, à la fois dignes et fières,
Qui oeuvrent sans répit, actives et solidaires...

Merci à tous nos porteurs d'eaux pour cette année ,
Une fontaine, en soi n'est qu'un contenant
C'est l'eau qu'elle canalise qui lui donne tout son sens,
Et transforme une pierre inerte en (re)source d'eau vive...

Monsieur , Franck LECERF
Chef de Service Educatif - Rue de Verdun

40 Ans d'histoire
au
Centre Educatif
"Les Fontaines"